

FICHE DE DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL MUNICIPAL

IMPORTANT:

Toute demande doit être transmise <u>6 SEMAINES AVANT LA MANIFESTATION</u> à l'adresse suivante : <u>logistique@ville-saintefoyleslyon.fr</u> en copie à <u>cabinet@ville-saintefoyleslyon.fr</u> et à votre service référent (voir annexe)

En cas de non-respect de ce délai, la Ville ne garantit pas la prise en compte de la demande.

	DEMANDEUR						
Association ou service municipal :							
Nom du réservataire :		E-Mail :					
Téléphone :		Service Mun	icipal référent :				
•	MΔN	IFESTATION					
NATURE / OBJET :							
LIEU / ADRESSE :							
DATE: Da	te souhai	itée de mise à	disposition:				
MATÉRIEL DE PRÊT	Q	UANTITÉ	OBS	SERVATIONS			
CHAPITEAU - ABRIS FACILE - PODIUM							
Chapiteau 12m x 5m							
Abri facile (barnum) – 3m x 4,5m							
Podium modulable extérieur -1 élément 1,5m x 1,5m	ı	N	lontage / démontage par	les services municipaux			
Podium 1 2 3							
Estrade 1m x 2m							
MOBILIER							
Tables Trigano – 1,83m x 0,76m							
Chaises coque							
Plateau 3,07m x 0,7m (avec 3 tréteaux)							
Pupitre (demande préalable au Cabinet du Maire)							
EXPOSITION		(4.2)					
Grille d'exposition (attachées par paire)		(x2)					
SONORISATION PORTATIVE							
Sono mobile (2 enceintes/2 micros) VOIRIE							
Barrières Vauban							
SCHÉMA DE L'IMPLANTATION DE L'ÉVÈNEMENT (mai	tériel et éa	uipement électr	iaue) :				
(**************************************			-4				
BESOINS ÉLECTRIQUES (A Attention: Po	ur touto d	lomando áloct	riano uno discussion	technique sera obligatoire)			
			-	teeninque seru obligatorie ;			
Tableau électrique (1 prise 32A tétra (triphasé + neutr	re) 400V et	3 prises 16A mo	no 230V maxi)				
Enrouleurs (25 mètres) - Quantité :							
☐ Branchement borne foraine (clé + adaptateur) – C	Quantité : .						
Bilan des puissances :			1	1			
Vos appareils Mo	no 230V	Triphasé 400\	/ Puissance en W				
				Date et signature :			

ANNEXE

DEMANDES SUPPLÉMENTAIRES

Occupation du domaine public ou pose de banderoles : Toute demande d'occupation du domaine public ou d'autorisation de pose de banderoles devra faire l'objet d'une demande séparée à l'adresse suivante : techniques@ville-saintefoyleslyon.fr

MEMENTO SERVICES RÉFÉRENTS

Demandeurs	Service référent	Email	Téléphone
ssociations sportives coles Service des sports Service Vie Scolaire		sport@ville-saintefoyleslyon.fr scolaire@ville-saintefoyleslyon.fr	04 72 32 59 90 04 72 32 59 59
Autres	Cabinet du Maire	cabinet@ville-saintefoyleslyon.fr	04 72 32 59 50

RÈGLEMENT DU PRÊT DE MATÉRIEL MUNICIPAL

- ✓ Le matériel mis à disposition étant limité, dans le cas d'une forte demande, la Ville pourrait revoir le quantitatif demandé.
- ✓ Le bénéficiaire du prêt du matériel de la Commune est tenu de souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction. Pour rappel, le demandeur est responsable de la mise en sécurité du matériel durant toute la durée de prêt. En cas de non restitution, dégradation ou de destruction du matériel prêté, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune la valeur de remplacement de ce matériel, si besoin en faisant valoir sa responsabilité civile auprès de son assurance.
- ✔ Pour les manifestations nécessitant un branchement électrique provisoire ou le prêt d'un groupe électrogène, la demande est à la charge du demandeur auprès d'Enedis.
- ✓ La responsabilité de la Ville ne peut en aucun cas être recherchée en cas de dommages résultant de l'utilisation du matériel prêté pendant la durée de la mise à disposition.
- Il est interdit d'apporter des modifications aux équipements prêtés.
- ✓ Le prêt de matériel <u>associe la Ville</u> comme partenaire matériel de l'événement : à ce titre le bénéficiaire s'engage à apposer le logotype de la ville sur <u>tous les supports de communication</u> et de promotion associés.. (téléchargeable via <u>www.saintefoyleslyon.fr</u>)

Rappel : En cas d'alerte météorologique ou de nécessité impérieuse, la ville de Sainte Foy-lès-Lyon se réserve le droit de déposer le matériel nécessitant la mise en sécurité. La continuité de la manifestation reste sous la responsabilité de l'organisateur.

INFORMATIONS MATÉRIEL

Le matériel de prêt est rangé et conditionné de telle façon à le protéger lors des manipulations et des transports. Merci de ranger à l'identique après votre évènement afin de faciliter sa récupération par l'équipe logistique (chaises par piles de 10, tréteaux rangés dans les chariots rolls, même lieu de stockage, barnum correctement plié etc...)

